



### Construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER : historique du dossier (depuis 2011)

24/06/2011	<p><b>Courrier du Président de la CCBL au PCASDIS</b> l'informant de l'accord de principe (avis favorable du bureau exécutif et du bureau élargi de la CCBL) pour la construction d'une nouvelle caserne selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation de la CCBL à hauteur de 2 500 000 € nets,</li><li>- Réalisation du projet selon échéancier suivant : études en 2012, 1<sup>ère</sup> tranche 2013, solde de l'opération en 2014 et 2015,</li><li>- Construction sur le terrain de CHILLE, son accès devenant possible après réalisation du prolongement de la rue G. Camuset.</li></ul>
29/06/2011	<p><b>Délibération du CASDIS</b> qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Valide le lancement des opérations de reconstruction des CIS de DOLE et LONS-LE-SAUNIER,</li><li>- Décide de recourir au principe de l'AP/CP,</li><li>- Décide d'exercer directement la maîtrise d'ouvrage avec recours à une assistance.</li></ul>
20/07/2011	<p><b>Courrier DGS de la CCBL au PCASDIS</b> : transmission <u>délibération du conseil communautaire du 11/07/2011</u> qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Donne un accord de principe à la construction d'une nouvelle caserne selon les conditions du courrier du 24/06/11,</li><li>- Précise que les autres modalités de lancement de l'opération seront définies ultérieurement en concertation avec le SDIS.</li></ul>
21/09/2011	<p><b>Courrier du PCASDIS au Maire de CHILLE</b> l'informant de la délibération du CASDIS du 29/06/2011 et souhaitant disposer d'information sur l'état d'avancement de la procédure de modification du PLU, nécessaire pour rendre le terrain compatible au projet. <b>Réponse du Maire de CHILLE le 02/02/2012</b> confirmant que la commune a engagé la procédure de révision du PLU.</p>
02/03/2012	<p><b>Courrier du PCASDIS au Président d'ECLA</b> l'informant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de l'actualisation du programme et de l'éventualité d'intégrer des cibles HQE aux projets de DOLE et LONS,</li><li>- de la réunion à venir du CASDIS (20/03/13) qui sera invité à se prononcer sur ces éléments,</li><li>- de la réflexion du SDIS sur l'opportunité et la faisabilité d'une opération commune, DOLE/LONS (1 concours de Moe) qui nécessite de disposer d'une position rapide de la CCBL sur le terrain prévu (en référence au changement de parcelle sur CHILLE).</li></ul>
20/03/2012	<p><b>Courrier du Président d'ECLA au PCASDIS (en réponse au courrier du 02/03/2012)</b> confirmant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les engagements pris par le conseil communautaire le 11/07/2011,</li><li>- la participation financière de la communauté d'agglo. à hauteur de 2,5 M € nets en précisant que la Communauté d'agglo. « est ouverte à une participation en ce qui concerne la mise en œuvre de prestation HQE pour la partie bureaux et logements »,</li><li>- le choix du terrain sur la commune de CHILLE en précisant que des négociations sont en cours pour l'acquisition de la parcelle situé à côté du premier terrain proposé.</li></ul> <p><b>Délibération du CASDIS</b> qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- approuve l'actualisation du programme à 5 530 264 € HT TDC hors cibles HQE,</li><li>- retient 2 cibles HQE pour un coût total de 100 000 € HT</li><li>- retient le principe de deux concours de maîtrise d'œuvre,</li><li>- désigne les membres du jury.</li></ul>

24/09/2012	<b>Courrier du Député-Maire au PCASDIS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- confirmant avoir pris acte de la volonté du SDIS « <i>de trouver un autre terrain que celui proposé par la Ville situé derrière le camping municipal sur la Commune de CHILLE</i> »,</li> <li>- informant que M. VIRET « <i>se met en quête de rechercher un autre terrain susceptible de recueillir votre accord</i> »,</li> <li>- regrettant que « <i>le refus du terrain intervienne tardivement alors que le SDIS avait donné son aval et que la commune de CHILLE a modifié son POS pour accueillir cette installation</i> ».</li> </ul>
22/10/2012	<b>Courrier du PCASDIS au Député-Maire (en réponse au courrier du 24/09/2012) précisant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir été informé par M. VIRET d'un nouveau projet de terrain sur la commune de PERRIGNY,</li> <li>- que cette proposition, si elle semble permettre la réalisation de l'équipement et, à ce titre recueille son assentiment, devra néanmoins être soumise au CASDIS,</li> <li>- que le lancement du projet reste suspendu à la confirmation de la propriété du terrain à ECLA.</li> </ul>
17/12/2012	<b>Délibération du CASDIS</b> qui décide de valider le terrain situé à PERRIGNY « <i>sous réserve du respect des conditions techniques et administratives définies pour les opérations immobilières, à savoir la viabilisation du terrain et sa cession au SDIS à l'euro par l'Espace Communautaire Lons Agglomération</i> ».
28/01/2013	<b>Courrier du PCASDIS, en réponse au courrier du Maire de CHILLE du 14/12/2012, confirmant</b> « <i>l'abandon d'une localisation de la nouvelle caserne sur le terrain proposé par ECLA sur la commune de CHILLE, le CASDIS, réuni le 17/12/2012, ayant opté pour une solution alternative à PERRIGNY</i> ».
26/03/2013	<b>En réponse au courrier du Maire de MONTMOROT du 12/02/2013</b> revenant sur les conditions de cession du terrain par la commune (cession au franc symbolique à la condition expresse que l'ensemble du projet SDIS, CODIS, CTA, caserne et logements de fonction soit construit sur le site), <b>courrier du PCASDIS</b> précisant l'évolution de la réflexion sur l'occupation du site de MONTMOROT (explication sur l'abandon du projet de logements de fonction et de l'école de formation) et l'informant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la validation par le CASDIS du terrain proposé par ECLA à PERRIGNY,</li> <li>- d'une réflexion en cours sur un projet de construction de bâtiment en lien avec le déplacement des services logistiques.</li> </ul>
29/04/2013	<b>Courrier du PCASDIS au Président d'ECLA</b> confirmant la volonté du SDIS de pouvoir implanter le futur CIS sur la totalité des deux parcelles de PERRIGNY en précisant que « <i>compte tenu de la traversée d'une des parcelles par la ligne HT de 225 000 V, l'implantation des bâtiments ne nous permet pas une amputation même partielle de l'emprise foncière</i> ».
26/07/2013	<b>Courrier du Président d'ECLA au PCASDIS</b> l'informant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de « <i>la poursuite de l'étude d'implantation de la future caserne des pompiers sur le terrain situé sur la commune de VILLENEUVE-SOUS-PYMONT, au rond-point de Bercaille, à la limite nord-est de l'entreprise JULLIEN</i> »,</li> <li>- de la présentation de cette proposition au Conseil Communautaire du 23 septembre prochain.</li> </ul>
26/09/2013	<b>Courrier du Président d'ECLA au PCASDIS</b> l'informant de l'accord de principe pour le choix du terrain à Villeneuve-sous Pymont (délibération ECLA du 24/09/13).
17/12/2013	<b>Délibération CASDIS décidant à l'unanimité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de valider le choix du terrain à Villeneuve/Pymont</li> <li>- de lancer le concours de maîtrise d'œuvre</li> </ul>
Février 2014	<b>Jury de concours</b> : sélection de 3 candidats

03/07/2014	<b>Délibération CASDIS</b> décidant de recourir à la procédure d'expropriation faute d'accord amiable avec les propriétaires des terrains de VILLENEUVE/PYMONT
Nov. 2014	Dépôt en Préfecture du dossier de DUP complété en mars 2015.
26/02/2015	<b>Délibération CASDIS</b> : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
28/02/2015	<b>Courrier du Président d'ECLA au PCASDIS</b> sollicitant l'étude d'une mutualisation de la salle de sport
Mars 2015 à déc. 2015	<b>Phase étude (APS à DCE)</b> du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Validation APS le 29/06/15, validation APD le 29/10/15
19/05/2015 au 10/06/2015	Déroulement de l'enquête publique dans le cadre de la DUP
17/06/2015	<b>Première réunion d'information sur le projet à destination des 12 communes de 1<sup>er</sup> appel hors ECLA</b>
Sept. 2015	<b>Accord de l'ensemble des propriétaires</b> de l'emprise foncière de Villeneuve/Pymont <b>pour une cession amiable au prix de 5€/m<sup>2</sup>.</b> Courrier du PCASDIS au 12 communes hors ECLA : transmission de 3 simulations de financement Courrier du Président d'ECLA au PCASDIS rappelant que l'EPCI participe à hauteur de 2,5 M d'€.
06/10/2015	ECLA et SDIS : signature convention relative au remboursement par ECLA des frais engagés pour l'acquisition des terrains
08/10/2015	Courrier du PCASDIS au Président d'ECLA rappelant les règles de financement des projets immobiliers : prise en charge de 50% des dépenses par les communes de 1 <sup>er</sup> appel et pas de fixation d'un montant arbitraire de participation.
13/10/2015	<b>Arrêté de déclaration d'utilité publique du projet par le Préfet</b>
04/12/2015	<b>Dépôt du permis de construire</b> en Mairie de Villeneuve/Pymont
15/12/15	Arrêté de sursis à statuer du Maire de Villeneuve/Pymont
12/02/2016	Recours gracieux du Préfet du Jura au Maire de Villeneuve/Pymont sollicitant le retrait de l'arrêté de sursis à statuer
03/03/2016	<b>Courrier du Maire de MONTMOROT au PCASDIS :</b> - rappelant les conditions de cession à l'euro par la commune d'une des parcelles constituant l'emprise foncière actuelle du SDIS à MONTMOROT, - interrogeant sur le devenir de l'emprise foncière dans le cadre de la révision en cours du PLU.
14/03/2016	<b>Courrier du Président d'ECLA au PCASDIS</b> précisant que l'acquisition par le SDIS des terrains de Villeneuve-Sous-Pymont « <i>doit se faire sous réserve de l'obtention du permis de construire, car il n'est ni dans l'intérêt du SDIS ni dans celui d'ECLA, d'acquérir des terrains qui ne permettraient pas la réalisation de ce projet d'intérêt général.</i> »
02/05/2016	Déféré au Tribunal Administratif, par le Préfet, de l'arrêté de sursis à statuer

Envoyé en préfecture le 07/07/2016

Reçu en préfecture le 07/07/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 039-283900017-20160628-C2016\_24-DE